

Site officiel

ÉTAT DE VAUD

[vd.ch](#) > [Toutes les autorités](#) > [Grand Conseil](#) > [Séances du Grand Conseil](#)

23_INT_43 - Interpellation Sergei Aschwanden et consorts - Pour une répartition plus équitable des bénéfices annuels de la Loterie Romande.

Séance du Grand Conseil du mardi 21 mars 2023, point 2.2 de l'ordre du jour

Texte déposé

Depuis plusieurs années, j'ai le privilège recevoir le rapport annuel de la LoRo^[1]^(# fn1). Je prends connaissance avec grand intérêt des montants conséquents répartis pour la culture, la politique sociale, la santé et le sport, etc. Cependant, en tant que fervent défenseur du sport, il y a un élément qui m'interpelle : la répartition des bénéfices, puisque 85% sont réservés au domaine « culture, santé, social » et 15% (« seulement » serais-je tenté de dire) pour le sport.

De manière générale, qu'est-ce qui justifie une telle répartition ? Avec Swisslos^[2]^(# fn2), les cantons alémaniques semblent-ils choisir chacun le pourcentage qu'ils veulent, avec pour conséquence que celui-ci va jusqu'à 33% pour le sport ! Avec une telle manne financière pour développer le sport populaire, soutenir les clubs et le sport élite, nous ne devons pas nous étonner si la proportion de sélectionnés olympiques est moindre chez les Romands, si les Romands ne remportent plus aucun titre national dans les deux principaux sports collectifs (football et hockey sur glace) et si la part de la population qui pratique du sport est plus faible chez les Romands (même si le retard a tendance à diminuer ces dernières années).

C'est vrai que, suite à la création en 2022 d'un Fonds d'utilité publique du Conseil d'Etat, la proportion dévolue au sport dans le canton est passée de 15 à 18% environ, mais nous sommes encore très loin des 25, 30 ou 33% dont les milieux sportifs de Suisse alémanique peuvent bénéficier.

Il n'y a certes pas de lien direct, mais je peux le dire avec une très grande certitude : il y a un lien indirect étant donné que les fonds provenant des jeux d'argent sont utilisés, entre autres, pour le financement de nouvelles infrastructures sportives, infrastructures dont on connaît le manque criant dans notre canton. Nous savons aussi, grâce à une étude statistique menée en 2016 par l'Etat de Vaud^[3]^(# fn3), que 50% des clubs disent manquer d'heures de mise à disposition des locaux dont ils ont besoin pour leur pratique. Cela amène même un nombre important de clubs à refuser tout nouveau membre : un comble lorsque l'on sait les efforts que font les collectivités publiques et les milieux de la santé en général et de la prévention en particulier pour que la population fasse plus d'activité physique. Mais à quoi sert-il de promouvoir l'activité physique si les clubs n'ont pas les infrastructures indispensables à la pratique sportive ? Obtenir quelques millions de plus chaque année pour le sport permettrait par exemple de subventionner la construction et rénovation d'infrastructures sportives et par la même occasion d'apporter une aide bienvenue aux communes qui les financent avec de plus en plus de difficultés.

Alors que l'on parle de l'accélération de la crise du bénévolat suite à la pandémie, alors que l'on sait que l'Etat de Vaud a un budget pour le sport infiniment inférieur à celui de la culture par exemple, on doit s'étonner, je dirais même que l'on doit se fâcher en constatant que la répartition des bénéfices de la LoRo, au lieu de combler le fossé, l'accentue de manière incompréhensible, je dirai même injustifiée !

Encore plus étonnant, une partie des bénéfices de la LoRo provient des paris sportifs. Les bénéfices des paris sportifs sont en forte augmentation depuis de nombreuses années. Mais là aussi, les bénéfices générés par les paris sportifs sont reversés à 85% aux acteurs de la culture, du social et de la santé et à 15% au sport. Allez comprendre.

En guise de compromis, si la répartition générale 85/15 devait ne pas être changée, et dans un but constructif, ne pourrait-on pas réfléchir au moins à la solution suivante :

- 85% pour le social, la santé et la culture sur les Jeux de la Loro et 15% pour le sport
- 85% des bénéfices liés aux paris sportifs aux fonds du sport romands et 15% aux organes de la culture, de la santé et du social.

Je crois savoir que c'est la LoRo elle-même qui est en charge de cet aspect et non le Conseil d'Etat de chaque canton – cela rend évidemment la résolution du problème plus complexe. Il n'empêche que le Conseil d'Etat vaudois – qui délègue le plus de sociétaires au sein de la LoRo - nomme les personnes chargées de le représenter, leur transmet une lettre de mission et que le département de tutelle est chargé de se faire rendre rapport quand à leurs activités dans le cadre du mandat, y compris probablement de leur transmettre des consignes de vote. C'est pourquoi la position du Conseil d'Etat en la matière est prépondérante et que je souhaite poser les questions suivantes :

1. Quel est le texte qui prévoit cette répartition de 85/15 pour les bénéfices annuels de la Loterie romande entre culture, santé, social d'une part et le sport d'autre part ?
2. Quelle instance avait la responsabilité de ratifier ce texte ?
3. Quelle est la proportion des milieux sportifs dans l'organe qui a décidé ce pourcentage pour ce qui concerne les représentants vaudois et pour ceux des autres cantons ?
4. Quelle éventuelle consigne de vote le Conseil d'Etat avait-il donné à ses représentants sur cet article concernant la répartition 85/15 ?
5. Comment le Conseil d'Etat justifie-t-il que le sport romand soit si fortement préterité par rapport au sport en Suisse alémanique ?
6. Le Conseil d'Etat serait-il d'accord d'agir auprès des organes concernés et auprès des autres cantons romands pour proposer de modifier ce pourcentage ou pour faire en sorte que les organes cantonaux de répartition dans le domaine sportif touchent 15% des bénéfices de la LoRo à l'exclusion des paris sportifs dont le sport bénéficierait à 85% ?

[1](#_ftnref1) <https://ra.loro.ch/>

[2](#_ftnref2) <https://www.swisslos.ch/de/informationen/guter-zweck/verwendung-der-lotterieertraege/1-million-pro-tag.html>

[3](#_ftnref3) https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfin/statvd/Publications/Autres/Portrait_des_clubs_sportifs_vaudois_2016.pdf

Conclusion

Souhaite développer

Liste exhaustive des cosignataires

Signataire	Parti
Yvan Pahud	UDC
Regula Zellweger	PLR
Denis Dumartheray	UDC
Pierre-Alain Favrod	UDC
Fabrice Tanner	UDC
Thierry Schneiter	PLR
Didier Lohri	VER
Nicole Rapin	PLR
Laurence Cretegny	PLR
Elodie Golaz Grilli	PLR
Patrick Simonin	PLR
Jean-Marc Udriot	PLR
Marc-Olivier Buffat	PLR
Olivier Petermann	PLR
John Desmeules	PLR
Michael Wyssa	PLR
Marion Wahlen	PLR
Carole Dubois	PLR
Monique Hofstetter	PLR
David Vogel	V'L
Jean-Franco Paillard	PLR
Philippe Germain	PLR
Aurélien Demaurex	V'L
Pierre-André Romanens	PLR
Cédric Weissert	UDC
Nicolas Glauser	UDC
Jean-Daniel Carrard	PLR
Daniel Ruch	PLR

Signataire	Parti
Chantal Weidmann Yenny	PLR
Jerome De Benedictis	V'L
Josephine Byrne Garelli	PLR
Aurélien Clerc	PLR
Marc Morandi	PLR
Grégory Bovay	PLR
Charles Monod	PLR
Cloé Pointet	V'L
Jacques-André Haury	V'L

Secrétariat général du Grand Conseil

Place du Château 6
1014 Lausanne

[\[+41213160500\]](tel:+41213160500)(tel:+41213160500),

[\[info.grandconseil\(at\)vd.ch\]](mailto:info.grandconseil(at)vd.ch)(javascript:linkTo_UnCryptMailto(%27qempxs.mrjs2kverhgsrwimpDzh2g!%27);),

[\[Visualiser sur la carte\]](https://www.google.ch/maps/search/Place%20du%20Ch%C3%A2teau%206++Lausanne+Suisse)(https://www.google.ch/maps/search/Place du Château 6++Lausanne+Suisse)